



Conseil des Institutions Théologiques d'Afrique Francophone

UNE VALEUR, UNE VISION, UNE VOLONTE

Association Étrangère autorisée par arrêté le N° 0300/MIS/DGAT/DAG/SDVA du 06 Avril 2021
du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité de la République de Côte d'Ivoire.

Siège : Côte d'Ivoire. Université de l'Alliance Chrétienne d'Abidjan (UACA)
25 BP. 684 Abidjan 25-Côte d'Ivoire

Tel : (+225) 05 05 811 317. Courriel : secretariatpcitaf@gmail.com

Meiganga, le 3 février 2026

Le Coordinateur Général du CITAF

Aux

**Directeurs des Instituts Bibliques et théologiques
membres du CITAF**

Objet : Organisation des épreuves de Bac Théologique, session 2026.

Messieurs le Directeurs,

Le Conseil des Institutions Théologiques d'Afrique Francophone (CITAF) organise chaque année, au bénéfice des finalistes et anciens étudiants des Institutions Théologiques du niveau III, des épreuves en vue de l'obtention du baccalauréat théologique ; un diplôme qui ouvre les portes des Facultés, membres ou partenaires du CITAF.

En vue de l'organisation des épreuves de 2026, veuillez trouver ci-jointes les instructions et informations y relatives. Veuillez particulièrement noter ci-dessous le Calendrier desdites épreuves :

- Au plus tard le vendredi **08 mai 2026** : Dépôt des dossiers (Délai de rigueur) auprès de Madame Atchory (tresorerie.citaf@gmail.com) avec copie au Commissaire chargé de l'animation scientifique (pastojean@yahoo.fr ; pastojean@gmail.com) et au **secrétaire permanent** (secretariatpcitaf@gmail.com) ;
- Du **26 au 29 mai 2026** : Période d'examens.

Comptant sur votre pleine collaboration, je vous prie, d'agréer, *Messieurs les Directeurs*, l'expression de mes sentiments fraternels en Christ.

Pour la Coordination du CITAF,

Le Commissaire chargé de l'animation scientifique

Jean KOULAGNA



Instructions relatives à l'organisation par le CITAF du Baccalauréat Théologique, session 2026

Elles restent les mêmes que celles des années précédentes.

I. Le diplôme du Baccalauréat en Théologie

Le diplôme du Baccalauréat en Théologie est délivré exclusivement par le CITAF, à la signature de son Coordonnateur Général, sur la base des résultats et des relevés des notes fournis par la Commission chargée de l'organisation du Bac Théologique.

Ce diplôme est présenté sous forme d'un examen final. Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves.

Les diplômes sont envoyés aux bénéficiaires par le biais de leurs institutions. Ils leur sont remis contre leur signature. A la fin du processus, le CITAF partage à l'ensemble des institutions membres du CITAF la liste des candidats ayant obtenus ledit diplôme.

II. Candidature au Baccalauréat et constitution des dossiers

Peuvent être candidats :

- *les diplômés de niveau III,*
- *les étudiants en dernière année de niveau III.*

Les pièces à fournir sont :

1. Demande de candidature au Baccalauréat Théologique ;
2. Une fiche d'état civil, ou Extrait de naissance ou photocopie de la carte nationale d'identité ;
3. Une copie du BEPC
4. Un document attestant le niveau du candidat ; document auquel doivent être joints un récapitulatif des cours suivis (ou document similaire) et le Diplôme du niveau III (pour les diplômés). Il est rappelé que pour faire acte de candidature, le diplôme (ou une attestation) du niveau III est exigé. Autrement dit, un candidat qui n'a pas encore obtenu ce diplôme ne peut valablement se présenter au baccalauréat théologique : l'examen ne se fait pas sous-réserve de ce diplôme.

Les dossiers doivent être déposés, complets, auprès des Directeurs des Instituts bibliques **au moins 1 mois avant les épreuves.**

Les Directeurs des Instituts Bibliques devront transmettre par mail au Commissaire chargé de l'animation scientifique, responsable de l'organisation du Baccalauréat Théologique (pastojean@gmail.com, pastojean@yahoo.fr) les dossiers et les listes des candidats, avec copies à Mlle Kofi Henriette et au pasteur Christophe Hadama, secrétaire permanent (secretariatpcitaf@gmail.com, tresorerie.citaf@gmail.com).

N.B. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le Commissaire chargé de l'animation scientifique qui, en cas de nécessité, se référera auprès de sa hiérarchie.



III. Frais de dépôt de candidature

Il y a deux types de candidature :

1. *Candidats présentés par les écoles*
2. *Candidats libres* (mais dont les candidatures sont transmises au Commissaire chargé du Baccalauréat Théologique par l'entremise des écoles)

Frais de participation par candidat (quel que soit le type de candidature) : **35.000 F CFA**. Ces frais sont à envoyer à Madame Henriette Kofi, épouse Atchory, Trésorière du CITAF.

À titre de rappel :

La Coordination du CITAF, en sa réunion tenue le 15 juillet 2020, avait arrêté ce qui suit au sujet de l'utilisation locale des frais d'inscription à l'examen du baccalauréat théologique :

1. Les centres d'examen ayant entre 5 et 15 candidats prélèvent 25% des frais encaissés et envoient les 75% restants à la trésorerie du CITAF à Abidjan.
2. Les centres d'examen ayant plus de 15 candidats prélèvent 20% et envoient les 80% restants à la trésorerie du CITAF.
3. Les montants prélevés servent à l'organisation locale de l'examen et à l'expédition des copies par DHL au siège du CITAF à Abidjan.
4. Les centres d'examen spéciaux (moins de 5 candidats) prennent en charge la totalité des dépenses liées à l'organisation de l'examen et à l'expédition des copies. Ils ne prélèvent donc rien des frais encaissés.

En vous souhaitant une bonne préparation, je vous invite également à garder en prière ce moment clé de la vie de notre organisation et de nos institutions.

IV. Matières d'épreuves du Baccalauréat en Théologie

Le CITAF définit ci-dessous les **matières (8) et coefficients (24)** des épreuves de l'examen du baccalauréat théologique :

1) Connaissances théologiques et Grec : coefficient 14, soit :

- Ancien Testament : coefficient 4
- Nouveau Testament : coefficient 4
- Grec : coefficient 2
- Doctrine : coefficient 4

2) Connaissances générales : coefficient 10 :

- Français : coefficient 4
- Anglais : coefficient 2
- Philosophie : coefficient 2
- Histoire contemporaine : coefficient 2

Les matières des connaissances générales correspondent à celles des programmes des classes Terminales de l'enseignement secondaire général.



Précisions au sujet des épreuves :

Pour l'Ancien Testament et le Nouveau Testament : Deux sujets au choix :

- Réflexion sur un thème d'un livre biblique (à traiter dans la conception théologique de l'auteur du livre biblique).
- Des questions sur l'AT et le NT ;

Pour le Grec biblique : vocabulaire, grammaire et traduction.

Pour la Doctrine : Deux sujets au choix :

- Dissertation théologique
- Réflexion sur la base d'un texte biblique avec questionnaire qui appelle la connaissance acquise et sa contextualisation.

Pour le Français : Dissertation d'ordre général, résumé ou contraction de texte permettant d'apprécier les connaissances de base sur la littérature et sur la civilisation françaises ou africaines et les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat, méthode de lecture ainsi que sa culture générale. L'épreuve de Français est composée sur le modèle des épreuves du baccalauréat général.

Pour l'Anglais : vocabulary, reporter speech, text comprehension and grammar. L'épreuve d'Anglais est composée sur le modèle des épreuves du baccalauréat général.

Pour la philosophie : connaissance des auteurs et doctrines philosophiques, de l'histoire de la philosophie, de l'état actuel des problèmes fondamentaux qui se posent à l'humanité et les diverses propositions de solutions. A travers la dissertation, le commentaire et l'explication de textes philosophiques, on doit pouvoir problématiser (identifier, poser ou expliciter un problème), conceptualiser (clarifier avec le plus de rigueur et de précision les concepts) et argumenter (adopter une démarche critique et objective sur un problème, trouver et organiser des arguments pour y proposer une solution raisonnable). L'épreuve de Philosophie est composée sur le modèle des épreuves du baccalauréat général.

Pour l'histoire contemporaine : Les études dans ce domaine permettent de comprendre et de mettre en perspective les grands problèmes vécus par les Hommes entre les XIX^e et XXI^e siècles. Le candidat doit particulièrement connaître les acteurs, les événements et le développement doctrinal de l'Église à l'époque contemporaine.

Le commentaire de document et la dissertation sont les deux épreuves au choix.

Le but du commentaire (texte suivi de questions) est d'amener le candidat à dégager l'intérêt du document proposé ; pour cela, il ne faut jamais l'isoler de son contexte et donc des connaissances acquises.

La dissertation permet d'apprécier trois éléments chez le candidat : l'organisation des idées, le bon usage de la langue et la maîtrise des connaissances historiques.

L'épreuve d'Histoire contemporaine est composée sur le modèle des épreuves du baccalauréat général.

V. Centres d'examen

- Toutes les écoles qui présenteront plus de cinq candidats seront érigées en Centres d'examens.

- En fonction du nombre des dossiers qui nous seront transmis (ou communiqués), nous déciderons aussi bien de l'érection des centres d'examen que de la désignation des chefs des centres d'examen et des présidents des jurys.

VI. Calendrier pour les épreuves de la session 2026

- La date butoir de dépôt de candidature est le vendredi 08 mai 2026 :
- La session 2026 aura lieu du 26 au 29 Mai 2026, suivant ce calendrier :

Date la composition	Matières	Coefficients	Durée
<i>Mardi 26 mai 2026</i>	Ancien Testament	4	2 heures
	Nouveau Testament	4	2 heures
<i>Mercredi 27 mai 2026</i>	Doctrines	4	2 heures
	Grec	2	2 heures
<i>Jeudi 28 mai 2026</i>	Français	4	3 heures
	Anglais	2	2 heures
<i>Vendredi 29 mai 2026</i>	Philosophie	2	3 heures
	Histoire contemporaine	2	2 heures

